

Bulletin d'inscription 2019/2020

Joindre deux photos

Nom

Prénom

Né(e) le

Adresse de l'étudiant

Code postal

Ville

Tél. parents

Portable étudiant

E-mail

Adresse des parents (si différente)

Code postal

Ville

Remplir les informations complémentaires:

Primant(e)

Baccalauréat

Série

Spécialité (précisez la matière et la note)

Mention

Doublant(e)

Classement 2018/2019

Filière

Notes

UE1

UE2

UE11

UE3 (1^{ère} partie)

UE4

UE12

UE3 (2^{ème} partie)

UE5

UE13

UE6

UE7

UE14

Ayant pris connaissance de l'organisation des cours de Médi concours, je m'inscris au(x) :

I. Stage de pré-rentree primants

Stage de 51h45 960€

I. Stage de pré-rentree doublants

Stage de 51h45 960€

II. Préparation intensive du 1^{er} semestre primants

Tronc commun 1440€
 Tronc commun + option 1740€

II. Préparation intensive du 1^{er} semestre doublants

Tronc commun 1410€
 Tronc commun + option 1710€

III. Préparation intensive du 2nd semestre primants

Tronc commun 1340€
 Tronc commun + option 1580€
 Tronc commun + option + UE Spé supplémentaire 1640€

III. Préparation intensive du 2nd semestre doublants

Tronc commun 1310€
 Tronc commun + option 1550€
 Tronc commun + option + UE Spé supplémentaire 1610€

Je verse ci-joint la somme de:

Total (I + II + III)

Fait à

Le

Signature

Modalités d'inscription

Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par La Poste, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes ;
- le règlement des frais de scolarité ;
- une copie de la feuille de résultats du baccalauréat (pour les étudiants primants) ;
- une copie du relevé de notes de PACES (pour les étudiants doublants).

Le règlement de la préparation intensive annuelle (1^{er} et 2nd semestres) peut s'effectuer par prélèvement en 8 échéances de septembre 2019 à avril 2020.

Le nombre de places étant limité, Médiconcours ne peut garantir toutes les inscriptions.

Le suivi de la préparation dispensée par l'établissement donne droit à la délivrance d'un certificat de suivi de formation complété par les relevés d'évaluations des connaissances acquises. L'établissement ne délivre pas de diplôme.

Il est demandé aux étudiants de remettre lors de la première séance une copie de l'attestation de la CVEC (téléchargeable à partir du site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>). Cette contribution de 91 euros est due une fois par an pour chaque étudiant et couvre l'ensemble de ses inscriptions à l'université et dans les établissements privés d'enseignement supérieur. Ces derniers ont l'obligation (conformément à la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) de s'assurer que les étudiants qui suivent leurs enseignements se sont acquittés de cette contribution.

L'organisation pédagogique présentée dans la brochure est non contractuelle et sera adaptée en fonction des éventuelles évolutions des programmes. Le volume horaire global des séances sera conservé pour chaque semestre en cas de modification de l'offre pédagogique.

La clause de confiance

L'annulation est possible jusqu'au 24 janvier 2020 ou une semaine après les résultats du 1^{er} semestre si elle est adressée par lettre recommandée (avec AR). Elle prend effet huit jours suivant la réception de celle-ci (le cachet de La Poste faisant foi). Au-delà de ce délai, aucune annulation ne sera prise en compte à l'exception des cas de force majeure.

La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, minorée d'une somme de 95 euros lorsque l'annulation est effectuée plus de 15 jours après l'inscription. Le remboursement dégage Médiconcours de toute obligation d'enseignement.

L'offre pédagogique préparant à l'intégralité du programme du concours comprend le tronc commun et les options des deux semestres. La possibilité offerte aux étudiants de s'inscrire partiellement à un module ne leur permettra pas de traiter l'intégralité du programme du concours de PACES tel qu'il a été défini dans l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la Première Année Commune aux Études de Santé.

Propriété intellectuelle

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiants inscrits à Médiconcours est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie, ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de Médiconcours.

L'étudiant inscrit reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, prêter, échanger ou céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiants, quel qu'en soit le support et la destination, sont interdites. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par Médiconcours sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à contact@mediconcours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Médiconcours, 145 bis boulevard Baille, 13005 Marseille.